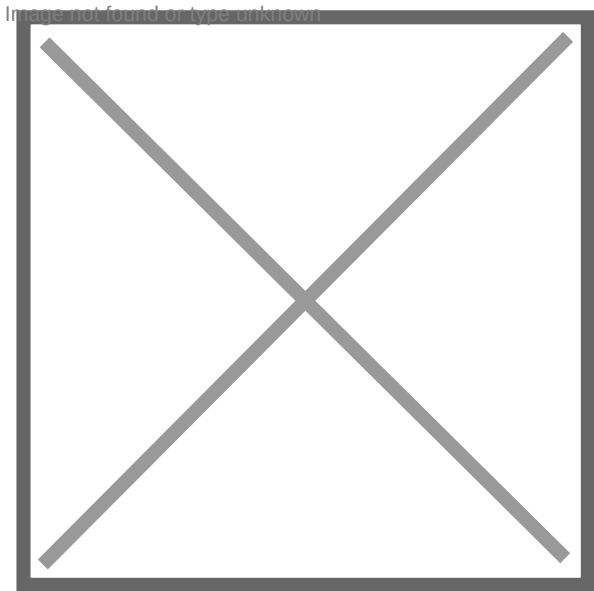




A t'on le droit d'encaisser un cheque avant d'avoir signe un bail

Par **soriano**, le **03/01/2010** à **21:26**

Bonjour,

j'ai visiter un appartement , j'etais interesse la proprietaire m'a demande un cheque car nous etions plusieurs dessus , elle a encaisse le cheque alors que le bail

n'a pas ete signe ni conclus puisque je ne prend pas le logement, puis je demander le remboursement

Par **Marion2**, le **03/01/2010** à **21:39**

Bonsoir,

Je trouve que ce propriétaire a abusé tout simplement de la situation....

Bien sûr, réclamez lui le plus rapidement possible le remboursement de votre chèque.
Si vous avez des difficultés pour vous faire rembourser, contactez l'ADIL (gratuit).
Votre mairie vous donnera les coordonnées de l'ADIL.

Cordialement.

Par **soriano**, le **04/01/2010** à **10:00**

merci pour la reponse, je vais reclamer de se pas la proprietaire